

ARRÊTÉ N° 16/2025

**Fixant la liste des candidats admis à se présenter
A l'examen de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe
Par avancement de grade
Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »
Organisé dans le Tarn, le 10 Avril 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,
Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu l'arrêté n° 212/2024 du 2 septembre 2024 portant ouverture de l'examen professionnel par avancement de grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn le 10 avril 2025,

Considérant que les candidatures ont été reçues jusqu'au 21 novembre 2024,

ARRETE

Article 1 : Sont admis à se présenter à l'examen professionnel par avancement de grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, « spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » les 15 candidats dont les noms suivent : (voir liste joint).

Article 2 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux collectivités affiliées ou non affiliées, aux centres de gestions conventionnés.

Le présent arrêté fait l'objet des mesures de publicités suivantes : affichage au siège du cdg81 et publication sur le site internet du cdg81 (www.cdg81.fr).

Fait à Albi, le 27/01/2025

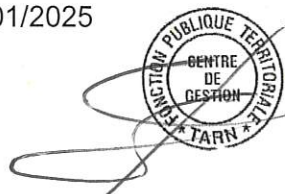
Le Président,

Sylvian CALS

Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".



Mis en ligne le

17/02/2025

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr



Examen professionnel
Technicien principal de 2^{ème} classe
Par avancement de grade
Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »
Session 2025
(Liste annexée à l'arrêté n° 16/2025 du 27/01/2025)

Liste des candidats

<i>Nom prénom</i>
ANDRIEU Cédric
AVIGNON Mathieu
CAPBER Stéphanie
COSTE Cédric
DEYE Emmanuel
DUREL Xavier
FALGUEROLLE Alain
GAMALCI Vincent
GAUGAIN Thierry
JOUBE Emmanuelle
NYSIAK Lucie
PINAUD Céline
RAYMOND Mathieu
SIMONNOT Véronique
SOULIER Boris